

ASSEMBLEE PAROISSIALE DE VILLARS-SUR-GLÂNE

DU 25 AVRIL 2024 À VILLARS-SUR-GLÂNE

PRO C È S - V E R B A L

Membres du Conseil paroissial : M. Pierre-Emmanuel Carrel, Président
Mme Elisabeth Piller
Mme Lan Anh Vu
M. Jean-Daniel Savoy, Vice-Président
M. Benoît Sansonnens
Secrétaire du Conseil : Mme Sandra Poffet
Répondant : M. Robert Nzobihindemyi, Diacre permanent

Tractanda :

1. Accueil, prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 24 avril 2023
4. Rapport du Conseil paroissial
5. Comptes 2023
 - a) présentation, discussion
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation des comptes
6. Utilisation du report de budget de CHF 230'000.—(compte 7410)
 - a) présentation du message du conseil paroissial
 - b) discussion
 - c) décisions soumises au vote :
 - Acceptez-vous d'abandonner le projet initial de sonorisation ?
En cas de vote positif,
 - Acceptez-vous que le budget initial soit reporté pour la sonorisation selon le modèle retenu par le Conseil paroissial et l'aménagement de la sacristie des fleurs selon le devis qui vous est soumis ?
7. *Budget 2024
 - a) présentation, discussion
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation des comptes
8. Rapports pastoraux
 - a) Équipe pastorale et Conseil de communauté
 - b) Katholische Pfarreiseelsorge
9. Divers

1. Accueil, prière

Le Président a le plaisir d'ouvrir l'assemblée paroissiale à 18h05 et souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette assemblée paroissiale relative à l'année 2023 du 25 avril 2024, jour de la Saint-Marc – l'un des saints dits de glace.

Cette assemblée est réunie à 18 heures afin de nous permettre de prendre du temps lors de la partie récréative pour déguster la soupe de chalet et surtout de prendre le temps de dialoguer. Cette idée nous a été proposée par notre Président émérite, Charles Ridoré, ici présent ce soir, et que je salue, qui lui-même a été inspiré par l'organisation de l'assemblée paroissiale à Ste-Thérèse.

Je salue tout particulièrement les représentants des autorités, de l'Association des paroisses du décanat de Fribourg, la katholische Pfarreiseelsorge Freiburg Stadt und Umgebung "*Herzlich willkommen an Herrn Mario Parpan* qui prendra tout-à-l'heure la parole pour le rapport pastoral, *Frau Nicole Moser, Herrn Ivo Gut und Laurent Praz. Vielen Dank für Ihren Einsatz für die Seelsorge.*». Je salue le membre de la commission financière ici présent, M. Patrick Dénervaud ; le Président nous rejoindra peut-être en cours de route. Les Présidents des autres paroisses sont retenus pour une autre assemblée importante à Fribourg, l'AIP.

Nos salutations vont aussi aux membres de l'équipe pastorale présents ce soir, qui portent l'essentiel de notre mission.

Se sont excusés auprès de notre secrétariat ou directement auprès de votre serviteur :

- Notre curé modérateur, M. l'abbé Vincent Marville,
- Philippe Berther, Président de la paroisse St-Pierre
- Carole de Diesbach Belleroche, Présidente de la paroisse St-Laurent
- Joachim Tedie, Président de la paroisse Sainte-Thérèse
- Mathilde Küttel, notre fleuriste
- Anne-Marie Nzobihindemyi, épouse de notre diacre
- Sandra Pichonnaz
- Meinrad Perrez
- Paul Salles
- Laurent Ernst
- Martial Pasquier qui nous rejoindra peut-être plus tard.

Le Président passe la parole à notre diacre, M. Robert Nzobihindemyi, pour placer cette assemblée sous le regard du Seigneur. Nous fêtons ce jour Saint-Marc, l'évangéliste, mais dans une semaine, nous fêterons un autre grand saint, Saint-Joseph, travailleur, le 1^{er} mai. Il nous lit une réflexion de Benoît XVI sur ce grand saint, patron de notre Église puis ensemble nous prions à son intercession (prière du Cardinal Léon Joseph Suenens).

Le nombre de personnes présentes avec droit de vote à l'ouverture de l'assemblée 47 personnes à 18h10 (et de 50 personnes à 18h35). Le nombre des invités présents est de 6.

2. Adoption de l'ordre du jour

Notre assemblée a été convoquée conformément au Règlement sur les Paroisses, le 5 avril, avec parution dans la feuille officielle, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et par le biais de la feuille dominicale.

Je vous propose de nommer un seul scrutateur : M. Christian Risse. Proposition acceptée.

Cette assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé une fois ledit PV accepté dans sa forme définitive et approuvé lors de la prochaine assemblée. Pour en faciliter la rédaction, je prie les intervenants de décliner leur prénom et nom et d'utiliser le micro mobile.

Le Président demande si l'ordre du jour tel que publié soulève des questions ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc adopté tel quel.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 24 avril 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu mais était à disposition sur le site internet de l'UP Saint-Joseph et au secrétariat paroissial pour consultation durant les heures d'ouverture.

Le procès-verbal de notre précédente assemblée fait-il l'objet de remarque ou de correction ? Le vote se fait à main levée :

Approbation : Unanimité

Contre épreuve : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et le Président en remercie sa rédactrice, Sandra Poffet.

4. Rapport du Conseil paroissial

Le samedi 29 avril 2023, les conseillers paroissiaux réélus ou nouveaux, avons prêté serment en la belle église St-Sulpice à Siviriez, sous le regard de Ste Marguerite Bays. Le 15 mai, le nouveau Conseil paroissial s'est reconstitué : Mme Elisabeth Piller a maintenu son mandat en faveur de la pastorale, Mme Lan Anh Vu a repris la tâche de responsable du personnel, M. Benoît Sansonnens est resté responsable du dicastère des bâtiments, M. Jean-Daniel Savoy, notre responsable des finances, a été élu vice-Président. Il en résulte que la présidence m'est revenue. Merci de votre confiance mes amis. Cette première année a été pour moi et Catherine - Mme Lan Anh Vu - une magnifique expérience, faite de belles rencontres.

Le 19 juin 2023, l'Association des paroisses du décanat de Fribourg a validé et signé les statuts que vous aviez acceptés l'année passée. Le 30 novembre l'assemblée s'est constituée ; M. Jean-Daniel Savoy est membre du comité, Mme Elisabeth Piller et votre serviteur sommes délégués. Autre nomination, celle de M. Benoît Sansonnens au conseil exécutif de la CEC. Mme Lan Anh Vu a été désignée comme déléguée.

Le Conseil paroissial s'est réuni lors de 9 séances ordinaires, dont 6 depuis le 15 mai, date de la reconstitution du nouveau Conseil de paroisse. Comme chaque année, une séance commune a été organisée avec le Conseil communal de Villars-sur-Glâne, elle s'est déroulée le lundi 18 septembre 2023. Nous avons malheureusement à déplorer des sorties d'église : au 24 avril 2024 pour l'année 2023, il y a eu 83 sorties d'église totales et 13 sorties partielles. Une sortie partielle implique une sortie des corporations ecclésiastiques, c'est-à-dire une sortie de la paroisse et de la CEC mais le sortant déclare rester catholique.

J'adresse mes remerciements à mes collègues du Conseil paroissial, à l'équipe pastorale, aux animateurs, aux chœurs, à notre organiste M. Vincent Perrenoud, aux lecteurs, aux employés de la paroisse qui œuvrent tout au long de l'année à son bon fonctionnement : son équipe administrative Mmes Sandra Poffet à 80% au secrétariat et à 20 % pour la sacristie et Jeannette Python à 50% au secrétariat. Nos deux sacristains-concierges MM. Jean-Yves Menoud et Tesfamariam Yohannes (160% ensemble), notre assistante ménagère Mme Madalena Mendes Vasconcelos Pinheiro à 50%, notre diacre M. Robert Nzobihindemyi et toutes les personnes bénévoles qui contribuent par leur engagement à la vitalité de notre paroisse. Un petit clin d'œil également à Mme Mathilde Küttel pour les belles décorations florales.

Mme Elisabeth Piller relève quelques moments forts de son dicastère : le club de midi qui vit sa cinquième année. C'est une belle aventure. Ces rencontres sont organisées conjointement par la paroisse et la commune et sont destinées aux personnes âgées et seules. Ces repas du club de midi font recettes tous les 15 jours et rassemblent près de 50 personnes à chaque fois. C'est un maximum que l'on peut accueillir ; plus de personnes impliquerait de renforcer l'équipe des bénévoles et d'adapter le matériel de cuisine. Un grand merci à l'équipe de cuisine formée de quatre bénévoles, toujours fidèles au poste et inventive car il faut toujours des idées pour les menus, Anne-Blanche Diaz-Nussbaumer, nouvelle venue, engagée par la commune pour la mise en œuvre de la loi Senior+. Merci aux aides qui viennent en plus et que la commune met à disposition. En novembre, nous avons fêté les nonagénaires de la commune, env. 20 personnes. C'est toujours un moment très joyeux et convivial qui a lieu à la Résidence des Martinets, une rencontre toute simple mais qui touche toujours beaucoup les destinataires et leur famille.

En décembre dernier, la Résidence des Martinets s'est dotée d'un petit clocher où tinte à nouveau la cloche de la chapelle Saint-Nicolas de Flüe. Cette chapelle en bois, située à la croisée des routes Bulle-Fribourg et route du Moléson/Cormanon, avait été inaugurée le 8 décembre 1945. Elle avait été construite au moment où le quartier des Daillettes et de ses environs s'était développé. Malheureusement un incendie détruisit complètement la chapelle dans les années 1970. Seule la cloche demeura comme souvenir. Cette cloche a été remise en état par l'entreprise Mecatal de Broc. Elle a été bénie en décembre dernier et tinte de nouveau depuis Noël pour la plus grande joie des résidents des Martinets ; elle tinte deux fois par semaine au moment des messes le mercredi et le samedi.

Les travaux à la chapelle funéraire de la commune ont débuté au début avril et vont se terminer à la fin de ce mois. Ils concernent l'étanchéité des plafonds et l'aménagement intérieur. La commune propriétaire du site prévoit d'utiliser les trois espaces existants et de consacrer l'espace du milieu comme lieu d'accueil doté de fauteuils, de nouveaux luminaires et d'un appareil diffusant de la musique.

La chapelle de Ste-Apolline a été restaurée ; les travaux ont été entrepris par la paroisse de Posieux-Ecuvillens, propriétaire du lieu, et financée également par la paroisse. Notre messe du 26 mai prochain aura donc lieu à la chapelle de Ste-Apolline dans le but de bénir les travaux de rénovation. La messe sera célébrée par M. le curé André Kulesza, assisté par notre diacre Robert Nzobihindemyi et animée par le chœur-mixte La Cécilienne d'Ecuvillens. Un apéritif sera offert par la paroisse à l'issue de la célébration. Des flyers avec toutes les indications sont à votre disposition ; pour les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient un co-voiturage, il suffit de vous annoncer au secrétariat. La place de l'ancienne déchetterie servira de parking. Par mauvais temps, la messe aura lieu à l'église de Villars-sur-Glâne.

Le deuxième volet du dicastère concerne la répartition des dons que la paroisse octroie. Il y a les dons attribués en fonction des demandes locales ; de l'ordre de CHF 200'000.— Il y a également les dons attribués à l'étranger par le biais de la commission formée des représentants des quatre paroisses de l'UP. Cette commission examine les projets en fonction d'une chartre. Cette chartre privilégie toujours le soutien apporté aux jeunes, aux mères pour nourrir leur famille et aussi à tout ce qui est facteur de paix. Ce sont CHF 60'000.—qui sont versés par la paroisse et CHF 18'000.—issus du Bénéfice curial. Il y a un document qui renseigne sur les bénéficiaires de ces dons et leur travail. Mme Elisabeth Piller adresse ses remerciements à M. Lothar Seethaler qui suit de très près tous ces projets et avec beaucoup de soins et qui évalue les besoins. Il est à disposition pour toutes questions et Mme Elisabeth Piller se fait le porte-parole de tous ces bénéficiaires qui remercient pour la générosité de la paroisse. Pour terminer, elle aimerait partager une joie, celle de voir arriver à terme une réalisation qui paraissait un peu folle. L'abbé Philippe Blanc a envoyé quelques images du projet du centre Mercy Mary House en Irak (elles sont diffusées) qui a été soutenu par la paroisse. Cette maison est maintenant fonctionnelle et accueille des personnes âgées traumatisées par la guerre et des enfants autistes. Le gouverneur musulman lors de son discours d'inauguration a qualifié cette réalisation de projet sacré. La maison est placée sous la protection du prêtre suisse l'abbé Maurice Zundel ; un grand portrait de lui est placé dans le hall d'accueil. Un grand merci pour votre générosité et votre attention.

Il n'y a pas de question. Le Président passe donc la parole au responsable des finances, M. Jean-Daniel Savoy pour la présentation des comptes de l'année 2023.

5. Comptes 2023

a) présentation, discussion

M. Jean-Daniel Savoy présente les comptes 2023, sous la forme simplifiée comme chaque année et sur grand écran. Des exemplaires ont été distribués à l'entrée. Les comptes détaillés étaient à disposition au secrétariat paroissial. D'une manière générale, l'exercice 2023 s'est bien déroulé ; le résultat favorable sera présenté plus tard. Il présente les dicastères un à un avec quelques commentaires :

- Le compte 3161 contient les aides aux animatrices de la commune, pour la fête de la Saint-Nicolas, l'Association de quartier de Villars-Vert.
- Les charges administratives de l'UP Saint-Joseph, compte no 3190 se montent à CHF 68'445.80 ; ce compte n'apparaîtra plus étant donné que l'UP n'existe plus.

- Le compte no 4142 présente une charge de CHF 12'000.—qui est la participation de la paroisse au Concert de l'Avent qui est ouvert gratuitement au public. La paroisse y tient beaucoup.
- CHF 9'000.—pour le no 4180 qui concernent les subventions aux différentes chorales paroissiales (EWW, La Maîtrise).
- Le chapitre 44 Ministère pastoral et évangélisation : il s'agit ici de charges liées et pour lesquelles la paroisse n'a pas grand-chose à dire.
- 44 dépenses imposées, CEC dont la moitié est la péréquation pour les paroisses plus faibles. Comme pour la commune on est les principaux donateurs.
- Les comptes 4490 Participation au Conseil pastoral du secteur et 4492 Antenne sociale Ste-Elisabeth apparaissent également pour la dernière fois vu que dorénavant, ces postes feront partie des comptes de l'Association des paroisses catholiques du décanat de Fribourg (AssParDef).
- L'apport bienvenu du Bénéfice curial de CHF 150'000.—.
- Le compte 4960 d'un montant de CHF 23'130.15 pour la chapelle de Villars-Vert ; à noter que ce compte disparaîtra à la fin 2024 puisque la convention avec la commune a été résiliée.
- Le dicastère des dons : les explications ont été transmises auparavant par Mme Elisabeth Piller.
- Le dicastère Finances et impôts ; un gros poste pour lequel on commence à sentir les effets des sorties de l'église catholique romaine ; heureusement que les recettes des personnes morales sont bonnes pour 2023 ; cependant ces recettes sont très volatiles car elles dépendent des résultats des entreprises. Le poste de CHF 595'463.15 à charge du compte « Impôts des personnes morales des années antérieures » comprend le remboursement du montant versé par erreur par le SCC en 2022.
- Les CHF 218'696.—du compte 6220 sont la compensation reçue suite à la nouvelle loi fiscale.
- Les intérêts bancaires positifs de CHF 8'013.06 qui sont de nouveau au rendez-vous pour le poste 6430.
- Le no 7410 Achat et rénovation d'installations techniques contient CHF 10'000.—pour la cloche des Martinets.
- L'attribution à la réserve de CHF 75'000.— étant donné que le résultat de l'exercice était positif.

Vient ensuite la lecture du compte de Fonctionnement, des Investissements, et du Bilan. La récapitulation : les recettes se montent à CHF 3'524'254.93, les charges à CHF 3'224'589.86. L'exercice boucle donc avec un excédent de charges de CHF 334.93. Le bilan au 31.12.2023 présente un actif et un passif de CHF 4'531.819.63. La fortune est quasi identique à 2022.

Les comptes simplifiés de l'Unité pastorale Saint-Joseph sont également rapidement présentés sur grand écran. Ces comptes sont présentés pour la dernière fois et sont tenus par M. Philippe Berther. Le conseil de gestion de l'UPSJ (paroisses de Saints-Pierre-et-Paul, Saint-Laurent, Ste-Thérèse et Saint-Pierre) s'est réuni le 14 mars pour résilier la convention.

b) rapport de la commission financière

Le Président passe la parole à Monsieur Patrick Dénervaud donne lecture du rapport : En exécution du mandat qui nous a été confié, la Commission financière a procédé le 12 mars 2024 au contrôle ordinaire des comptes de la Paroisse de Villars-sur-Glâne pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ce contrôle a été effectué en présence de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Président du Conseil paroissial, de M. Jean-Daniel Savoy, responsable des finances et de Mme Isabelle Hayoz de la société Eurex Fribourg qui assume la tenue de la comptabilité de la paroisse. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la gestion incombe au Conseil paroissial alors que la mission de la Commission financière consiste à contrôler ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Pour ce contrôle, nous disposons des pièces comptables, du grand livre et du journal des écritures. Nous avons ainsi pu procéder aux vérifications suivantes :

- le contrôle des valeurs actives et passives du bilan au 31.12.2023 sur la base de la comptabilité et des pièces originales présentées,
- la confrontation par sondage des écritures comptables avec les pièces justificatives,
- la ventilation des écritures dans les comptes correspondants.

Le détail des différents contrôles effectués figure dans le formulaire à l'usage des Commissions financières pour la vérification des comptes des paroisses du canton de Fribourg de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC). La Commission constate que l'excédent de charges pour l'année 2023 se monte à CHF 334.95. Il convient cependant de noter que des investissements pour un montant de CHF 96'087.60 ont été passés comme charges et qu'un montant de CHF 75'000.—a été attribué à la réserve pour travaux futurs (lieux de culte). La fortune de la paroisse se monte donc à fin 2023 à CHF 1'836'480.30 (fortune sous déduction de l'excédent de charges de l'exercice) à laquelle il convient d'ajouter encore des réserves pour CHF 2'595'000. Toutes les valeurs mobilières et immobilières sont inscrites au bilan pour CHF 1.—. En conclusion, nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante pour former notre opinion. Selon notre appréciation, les comptes donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats, en conformité avec les règles du droit. Nous tenons vivement à remercier M. Jean-Daniel Savoy pour son travail dans la tenue et la présentation des comptes de la paroisse et proposons à l'Assemblée de les approuver et d'en donner décharge au responsable des finances et au Conseil paroissial. Le rapport est signé par MM. Marial Pasquier, Laurent Ernst, et votre serviteur Patrick Dénervaud, le 12 mars 2024.

La discussion sur les comptes tels que présentés est ouverte, y a-t-il des questions ?

c) approbation des comptes

Ce n'est pas le cas et les comptes sont soumis à l'assemblée pour approbation à main levée.

Approbation : unanimité

Refus : 0

Abstention : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et le Président remercie M. Jean-Daniel Savoy et les réviseurs.

6. Utilisation du report de budget de CHF 230'000.—(compte 7410)

a) présentation du message du conseil paroissial et Benoît Sansonnens

Lors de l'assemblée paroissiale 2023, un montant de CHF 330'000.- a été affecté à la sonorisation de notre Eglise. Le Conseil paroissial avait fait appel à Ralph Collins pour effectuer cette tâche. Fort malheureusement, bien que cet ingénieur du son soit compétent dans son domaine d'activité, il n'a pas été en mesure de fournir un projet fonctionnel global comprenant toutes les dépenses nécessaires et pas seulement l'acquisition en elle-même de matériel de sonorisation. En outre, la solution proposée par Ralph Collins est certainement excellente, mais elle conviendrait plus au haut degré de qualité que l'on exigerait pour une salle de spectacle professionnelle que pour une église.

1. A l'heure actuelle, en suivant les recommandations de Ralph Collins, nous avons déjà honoré des acomptes pour un montant total de CHF 130'384.-. Ce montant a servi à couvrir les honoraires d'ingénieur du son, ainsi que l'achat de matériel.
2. Le 11 mars 2024, Christian Risse, en qualité d'ingénieur représentant le maître d'ouvrage, a établi un contrôle des coûts. Si nous exécutons la solution préconisée par Ralph Collins jusqu'au bout, le coût total de la sonorisation se monterait à CHF 510'000.- (cf. annexe no 2). **En clair, notre budget serait dépassé d'un montant de CHF 180'000.-, soit CHF 510'000.- moins CHF 330'000.-.**
3. Dans l'intervalle, le Conseil paroissial a cherché d'autres solutions. Nous avons alors fait appel à l'entreprise Sonoval Sàrl, qui a sonorisé avec succès de nombreuses églises. Un devis a été établi le 3 décembre 2023 (cf. annexe no 1). Ainsi, il est possible de réaliser la sonorisation de notre Eglise pour un montant de CHF 25'900,20. Afin d'éviter des mauvaises surprises, notamment s'il faut repeindre les murs suite au changement de haut-parleurs, nous prévoyons prudemment une réserve de CHF 50'000.-. Ainsi, **avec le montant total de CHF 75'900,20, il est possible de réaliser l'intégralité de la sonorisation de l'Eglise.**
4. Parallèlement, nos sacristains nous ont indiqué que la sacristie des fleurs n'était pas aménagée de façon opportune. Il faut en effet prévoir des armoires de rangement, les étagères actuelles n'étant guère satisfaisantes. Il faut également améliorer les armoires où les aubes des servants de messe sont stockées. Un devis a ainsi été demandé à l'ébénisterie M. Bovet SA (cf. annexe no 3). **L'ameublement de la sacristie des fleurs doit revenir à CHF 13'069,30.**
5. **Au total, la sonorisation et l'ameublement de la sacristie des fleurs reviennent à CHF 88'969,50. Si l'on y ajoute les acomptes de CHF 130'384.- déjà dépensés, on obtient un montant total de CHF 219'353.50. Ainsi, nous nous trouvons à CHF 110'646.50 en-dessous du budget initialement accordé uniquement pour la sonorisation. Au surplus, on doit pouvoir encore améliorer le potentiel d'économie en revendant une partie du matériel déjà acheté. Cela doit être possible notamment via les réseaux sociaux, où certaines personnes**

sont facilement intéressées par l'acquisition à bas prix de matériel, qui reste de bonne qualité même s'il n'est pas adapté à notre utilisation.

A. Proposition du Conseil paroissial

Le Conseil paroissial propose ce qui suit :

1. Abandon intégral de la solution préconisée par Ralph Collins.
2. Utilisation de la solution proposée par Sonoval Sàrl au niveau de la sonorisation et aménagement de la sacristie des fleurs selon le devis proposé par M. Bovet SA.
3. Revente parallèle, dans la mesure du possible, du matériel déjà acquis.

Le Conseil paroissial estime que cette solution est la meilleure. Elle permet d'envisager une solution économisant les deniers publics. Si l'on met en œuvre cette solution, nous aurons une Église à jour pour le son, la lumière et le rangement dans la sacristie.

Cela étant, le Conseil paroissial entend respecter les droits démocratiques, raison pour laquelle nous procéderons à un vote selon les étapes suivantes :

- a. La première question consistera à demander si l'Assemblée paroissiale accepte ou non d'abandonner le projet initial de sonorisation.
- b. Si la réponse est positive, le projet initial de sonorisation sera immédiatement enterré.
- c. Nous poserons alors la seconde question selon laquelle il sera demandé à l'Assemblée paroissiale si elle accepte que le budget initial soit reporté pour la sonorisation selon le modèle retenu par le Conseil paroissial et pour l'aménagement de la sacristie des fleurs selon le devis qui lui est soumis.
- d. Si l'abandon du projet initial est refusé, nous devons alors organiser une Assemblée paroissiale extraordinaire prévoyant le prélèvement d'un montant de CHF 180'000.- dans le fonds de réserve numéro 7915. Le Conseil paroissial précise qu'il n'est pas favorable à un investissement disproportionné pour une église. Nous n'avons pas besoin d'une telle installation, puisque le but principal de la sonorisation consiste à pouvoir comprendre les interventions parlées. S'il y a un concert, il a lieu sans installation de sonorisation, étant relevé que si une personne prend la parole, elle utilise l'installation en place. Si, contre toute attente, un concert devait être sonorisé, l'organisateur du concert devrait alors lui-même emmener le matériel nécessaire, comme cela est la règle lorsqu'une prestation a lieu dans un édifice religieux.

(Le message avec ses annexes a été distribué en début de séance)

b) discussion

- M. Dominique Berchier : pour être clair, au budget 2023 il y avait un montant de

CHF 330'000.— selon ses souvenirs pour la sonorisation et l'éclairage ; aux comptes 2023 il y a un montant de CHF 100'000.—. Il y a CHF 10'000.—à déduire pour la cloche des Martinets, cela donne CHF 80'000.— et vous rajoutez encore CHF 130'000.— et quelques. Il voudrait savoir combien a coûté l'éclairage, les frais de l'ingénieur compétent, le matériel et ce qui reste au budget puisqu'en fait sur les CHF 330'000— (c'est une bonne chose que ce projet de sonorisation ait été étudié à fonds et que maintenant il y a une meilleure solution) mais il ne trouve pas très clair pourquoi ce qui est en lien avec l'éclairage ne figure pas sous 7421. Pourquoi les deux choses ont été fondues ensemble. M. Jean-Daniel Savoy indique que ce qui concernait l'éclairage figurait dans les comptes 2022 (un montant de CHF 23'000.—env., qu'il lui faudrait vérifier exactement). M. Benoît Sansonnens ne connaît pas la ventilation comptable mais ce qu'il peut dire c'est que le montant de CHF 130'384.—correspond en fait aux coûts qui ont été affectés à la sonorisation. M. Dominique Berchier demande le montant ingénieur et le montant matériel. Le Président répond que le matériel a coûté CHF 92'000.— qui sont dans les comptes présentés ce soir et l'ingénieur c'est le solde moins les coûts de la cloche. Donc l'ingénieur a été payé une dizaine de milliers de francs. M. Dominique Berchier se dit étonné que du matériel ait pu être commandé sachant que ce projet coûterait CHF 500'000.--. Le Président répond qu'au moment de la commande, le coût total d'installation de la sonorisation n'était pas connu ; malheureusement le matériel a été reçu et que l'ingénieur a commandé sans vraiment en avoir parlé – il y a eu un défaut de communication important. Il faut savoir que l'ingénieur était souvent à l'étranger et qu'il informait peu et que même le fournisseur ne le connaissait pas vraiment – il a passé commande et le fournisseur a abordé le conseil en expliquant qu'il y avait ce matériel à notre disposition ; il y a donc eu effectivement acceptation du conseil paroissial mais lorsque le conseil paroissial est allé observer sur place avec le fournisseur et M. Christian Risse l'endroit où devait être installé ce matériel, il a été constaté qu'il y avait encore de nombreux autres travaux à effectuer (maçonnerie, électrification, peinture, mobilier) qui faisaient ascender le coût final de cette sonorisation à CHF 500'000.-- . Voilà la réponse que fait le conseil paroissial. C'est la raison pour laquelle, le conseil paroissial requiert votre approbation pour ne pas aller plus loin dans ce dossier et de pouvoir revendre ce matériel déjà payé. Il souhaite aller de l'avant avec une solution plus efficace et bien moins onéreuse et bien plus adaptée pour une église. M. Benoît Sansonnens rajoute qu'avec la nouvelle solution proposée, la paroisse travaillera avec un acteur local connu et reconnu. M. Dominique Berchier demande dans ce cas si dans les comptes 2024, on verra le produit de ce matériel à revendre. M. Benoît Sansonnens ne pense pas que l'on pourra revendre ce matériel au prix acheté, mais tout va être mis en œuvre pour « le rentabiliser » et ne pas l'amener à la déchetterie. Il existe un certain marché et des contacts ont déjà lieu. M. Dominique Berchier remercie le conseil de paroisse d'avoir trouvé cette solution. M. Benoît Sansonnens conclut en disant que dans le nouveau projet, il y a une grosse réserve de CHF 50'000.— qui permet d'aller de l'avant avec les travaux éventuels de peinture.

M. Edouard Stadelmann rejoint les commentaires du soir et pense que pour le futur, il faut savoir comment mieux gérer ce genre de projet car il ne comprend pas comment c'est possible d'acheter du matériel, le payer, sans connaître le devis final. Il faut apprendre quelque chose de ceci et ne jamais démarrer un projet non abouti. Il ne faut

pas que cela se répète. C'est étonnant finalement d'avoir un projet qui coûte dix fois moins. Sa question : que fait-on pour le futur pour que cela ne se reproduise plus ? M. Benoît Sansonnens est tout-à-fait d'accord et effectivement il faut apprendre de ces erreurs. Pour le futur, et bien la réponse est déjà là puisqu'une étude sérieuse a été faite en incluant une véritable réserve et en cherchant les meilleurs fournisseurs. Un message a été préparé et présenté en bonne et due forme pour cette assemblée. Si le message est adopté ce soir en assemblée, le tout sera formalisé dans un contrat d'entreprise, etc. Pour tous les projets futurs, ce sera bien évidemment le cas. La différence entre les « petits travaux » comme la porte d'entrée du centre paroissial ici qui va nécessiter probablement la pose d'une grille devant ne fera pas l'objet d'une étude bien entendu mais tout autre projet d'envergure sera étudié dans son ensemble. Le Président précise également qu'il ne faut pas non plus jeter la pierre au conseil paroissial de l'époque. Il faut préciser qu'il y a plusieurs circonstances qui font que ce projet ait complètement capoté. La première est la situation due au Covid au moment où le projet a démarré. La deuxième est la personne dont le nom a été cité trois fois dans le rapport qui était très motivé à présenter ce projet et qui était soutenu par le curé modérateur de l'époque et enfin le Bénéfice curial qui a fourni un montant de l'ordre de CHF 300'000.—(il a doublé sa participation) pour aider à la mise en place de cette installation sono. Il y avait peut-être non pas un chef de projet mais un, deux voire trois qui détenaient chacun des éléments. M. le responsable du chef du projet était souvent en Australie, il était un peu partout ; c'était difficile de l'atteindre. Le conseil de paroisse avait de la peine à le joindre et n'avait pas de réponse à ses questions. Quand enfin le fournisseur est venu vers nous, le conseil paroissial s'est retrouvé un peu devant un fait accompli. Le Président confirme qu'il est effectivement difficile d'analyser d'une manière très pertinente comment les événements se sont succédé sur un période de trois ans et il pense que la décision de 2024 prise par le conseil paroissial permet de mettre un point final et de ne pas aller plus loin, en ne dilapidant pas le reste des sous et en permettant de récupérer un certain montant. Le conseil paroissial reste conscient de tous les bugs qui ont eu lieu ces trois dernières années. M. Benoît Sansonnens rajoute qu'il est de l'intérêt de la paroisse d'agir avec des acteurs locaux.

M. André Musy, nouveau paroissien, est très heureux d'apprendre que la sonorisation de l'église va être changée car il ne comprend rien du tout, la seule chose qu'il entend c'est l'orgue !

M. Benoît Sansonnens rappelle qu'il y a une boucle magnétique pour les malentendants qui existe déjà. M. André Musy précise qu'il n'est pas malentendant. Ce dernier pose encore la question du montant de la réserve qui est le double du montant à investir. Pourquoi ? M. Benoît Sansonnens explique que c'est pour les travaux de peinture (grande surface) qui devront avoir lieu en fonction des haut-parleurs à enlever ou à mettre.

Mme Cornelia Rudaz est aussi une indépendante et explique que quand elle fait une offre, elle se tient au montant annoncé et qu'elle assume s'il y a un dépassement. Elle estime que M. Ralph Collins aurait dû s'en tenir au montant annoncé. M. Benoît Sansonnens redit que le problème est que justement il n'y a jamais eu de la part de M. Ralph Collins une offre globale. Avec la nouvelle solution, le conseil paroissial signera un contrat ferme entre le conseil paroissial et le prestataire de service. Il n'y en avait pas avec M. Ralph Collins.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

c) décisions soumises au vote

Ce n'est pas le cas. Il passe donc à la votation avec la première question :

- Acceptez-vous d'abandonner le projet initial de sonorisation qui coûterait CHF 510'000.— ?

Oui : unanimité

Contre épreuve : aucune main levée

Absention : aucune main levée

A l'unanimité, l'assemblée décide d'abandonner ce projet et le Président remercie l'assemblée. Dès lors, on peut passer au vote suivant :

- Acceptez-vous que le budget initial soit reporté pour la sonorisation selon le modèle retenu par le Conseil paroissial et l'aménagement de la sacristie des fleurs selon le devis qui vous est soumis ?

Oui : unanimité

Contre épreuve : aucune main levée

Absention : aucune main levée

Le Président remercie l'assemblée d'avoir accepté à l'unanimité les deux projets proposés par le conseil paroissial.

7. Budget 2024

a) présentation

M. Jean-Daniel Savoy présente le budget par chapitre en donnant quelques explications :

- Rétribution du conseil paroissial : CHF 33'000.— à CHF 41'000.-- : ce n'est pas une augmentation des indemnités mais en réalité c'est une diminution car il n'y aura plus les postes dédommagements, déplacements et représentation. Ce seront des indemnités forfaitaires. Il n'y aura plus plus les frais de téléphone de l'ordre de CHF 2'000.—qui ne faisaient plus sens. C'est donc un changement de système.
- Le poste 3190 UP Saint-Joseph n'existe plus.
- Il y a toujours le soutien de la paroisse aux Concerts de l'Avent pour un montant de CHF 12'000.--.
- Les subventions paroissiales se décomposent avec CHF 10'000.—en faveur de Vocalise, CHF 8'000.—en faveur de La Maîtrise et CHF 3'000.—à l'EVV. Les montants ont été augmentés car la paroisse ne prend plus en charge les salaires des directeurs/directrices de chœur.
- M. Dominique Berchier demande ce qui est prévu pour les servants de messe.
M. Jean-Daniel Savoy précise qu'il y a un montant de CHF 1'000.—dans le dicastère 3 (il apparaît dans les comptes détaillés).
- Le montant de CHF 600'000.— correspond à la participation de la paroisse de Villars-sur-Glâne à l'Association des paroisses du décanat de Fribourg (AssParDef). Ce montant regroupe les frais liés à la pastorale (partie financière et pastorale, Antenne Elisabeth, ancien décanat).

- Réduction de l'aide au Tiers-Monde car le budget est déficitaire : M. Dominique Berchier trouve dommage de la diminution de l'aide au tiers-monde car les besoins sont nombreux et que nos ONG sont bonnes et favorisent l'accès à l'eau etc. Il ne comprend pas pourquoi cette diminution est motivée par une question de perte/bénéfice étant donné qu'il y a un montant de CHF 75'000.-- attribué à la réserve pour culte. A son avis, il aurait été justifié d'attribuer CHF 50'000.-- à cette réserve et de garder le montant de CHF 60'000.—pour les aides à l'étranger. Il demande au Conseil paroissial de relever ce montant pour le ramener aux CHF 60'000.— des années précédentes.

M. Jean-Daniel Savoy répond qu'effectivement avec la votation de ce soir, le Conseil paroissial pourra rediscuter de ce montant car le report du budget de CHF 230'000.—est considérablement modifié.

Vu l'optimisme du responsable des finances, le Président propose de soumettre au vote la proposition de M. Dominique Berchier d'augmenter de CHF 15'000.— et ainsi de maintenir le budget habituel à CHF 60'000.— pour l'aide aux pays du Sud. Les conseillers paroissiaux peuvent être favorables à cette proposition étant donné les financements dans des dépenses moindres pour les autres projets. Pour la bonne tenue des choses, est-ce que l'assemblée peut s'allier à la proposition de M. Dominique Berchier d'augmenter ce poste de CHF 15'000.-- ?

Oui : unanimité

Contre épreuve : aucune main levée

Absention : aucune main levée

Le Président remercie M. Berchier pour cette proposition qui est donc acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Daniel Savoy poursuit les explications du budget 2024 :

- Le poste impôt voit également une réduction des entrées en fonction des évolutions chez les personnes physiques et morales. Il faudra voir le résultat 2024.
- Les capitaux redonnent des entrées étant donné la situation des intérêts bancaires.
- M. Dominique Berchier demande qu'elle est la proportion des sorties d'ECR par rapport au nombre total de catholiques qui est d'env. CHF 6'400. Le Président et M. Jean-Daniel Savoy sont d'accord qu'effectivement ces sorties n'ont pas un grand impact sur les recettes fiscales ; néanmoins certaines concernent les années antérieures. M. Jean-Daniel Savoy dit qu'il faut toujours avoir une certaine prudence avec les recettes fiscales.
- Le report du budget 7410 qui sera à revoir à CHF 100'000.—.
- Le chiffre de CHF 50'000.—au 7430 doit être à zéro ; ce chiffre ne devrait pas apparaître. C'est une erreur de copier-coller.
- Ce chiffre concernait l'abri pour voitures ; c'est un dossier qui sera repris ultérieurement et qui fera l'objet d'un message détaillé.
- Le budget présenté ce soir indique un excédent de charges ; ce qui n'est plus le cas en tenant compte des modifications du soir. Il va falloir corriger le montant final. La différence sera de CHF 52'087.60 en positif qui, soyons prudents, pourrait être absorbée par une différence d'encaissement dans les impôts.

- Le Président indique qu'avec ce qui vient d'être biffé, il y aura un excédent de revenu : CHF 62'000.— en moins + CHF 100'000.— ./ les CHF15'000.—. Nous aurons un bénéfice de CHF 52'987.60 avec cette nouvelle proposition.

b) rapport de la commission financière

En exécution du mandat qui nous a été confié, la Commission financière a procédé le 12 mars 2024 à l'examen du budget 2024 de la paroisse. Ce contrôle a été effectué en présence de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Président du Conseil paroissial, et de M. Jean-Daniel Savoy, responsable des finances. La Commission financière a examiné les postes de charges et de produits et a obtenu des explications pour toutes les variations sensibles relevées par rapport aux comptes et au budget de l'exercice comptable 2023. Le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 62'012.40 pouvant largement être pris en charge par la fortune et les réserves de la paroisse. La Commission financière recommande à l'Assemblée paroissiale d'approuver le budget présenté.

M. Patrick Dénervaud précise qu'après les calculs rapidement faits suite aux décisions du soir, le budget devrait présenter un bénéfice de CHF 52'987.40. Mais le rapport de la Commission financière est daté du 12 mars 2024 et signé par MM. Martial Pasquier, Laurent Ernst et Patrick Dénervaud prévoyait un excédent de charge de CHF 62'012.40. Merci de votre attention.

Le Président remercie la Commission financière pour son rapport et demande s'il y a des questions sur le budget avec les modifications mentionnées. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote à main levée.

c) approbation du budget

Oui : unanimité

Contre épreuve : 0

Abstention : 0

Le budget modifié a été accepté à l'unanimité.

8. Rapports pastoraux

b) Pastorale alémanique

En raison de l'horaire, le Président indique que l'ordre de passage est modifié et qu'il passe donc la parole en premier à Herrn Marco Papan pour le rapport de la pastorale alémanique. Il prend la parole en remerciant la paroisse pour son invitation. Cela fait maintenant 20 ans que les paroisses de Marly, Belfaux, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne soutiennent financièrement la pastorale alémanique au service des germanophones de ces paroisses. Il qualifie ces 20 ans de réussite qui ont été dignement célébrées le 8 octobre dernier en l'église de Sainte-Thérèse et en présence de Mme Mariann Pohl-Henzen, déléguée épiscopale.

Il mentionne la présence de M. Yvo Gut, vice-Président de l'association et aussi paroissien de Villars-sur-Glâne. Il fait mention des départs et arrivées dans l'équipe pastorale. Le père Ludovic Nobel étant retourné dans sa communauté à Immensee, C'est le père Adrian Cosa et Mme Bettina Gruber qui ont repris conjointement la direction de l'association. Il mentionne également que Mme Christina Mönkehues va

quitter la région cet été pour Coire. Début février, Mme Nicole Moser a rejoint l'équipe en tant que responsable de la diaconie et de la formation pour adultes ; elle officiait déjà comme sacristine à Notre-Dame de Bourguillon. Mi-avril a vu le retour de Mme Chiara Bovigny en charge de la communication ; elle était en congé maternité. En septembre Mario Papan a repris la présidence du Comité directeur suite au départ de M. Ernst Treppe que tous connaissent bien. Pour terminer il présente leur nouveau caissier, M. Patrick Loretan. Ainsi, ce ne fut pas seulement une année jubilaire mais une année de transition avec les changements intervenus dans l'équipe.

Il adresse à toutes les paroisses ses sincères remerciements pour l'accueil lors des célébrations. Malheureusement les funérailles sont plus nombreuses que les célébrations de baptêmes. Leur leitmotiv est de se mettre à la hauteur des yeux de personnes qui approchent l'équipe qui de son côté cherche à emprunter des chemins nouveaux afin de transmettre la foi. Il mentionne l'activité des « Kinderkirsche » qui réunit les familles pour un temps de partage en images et de contes autour de textes bibliques et la diaconie avec son point fort 2023 en faveur de l'Ukraine qui a suscité beaucoup d'engagement bénévoles pour les cours d'allemand avec également le projet à Marly de jardinage.

Pour terminer, il remercie toutes les paroisses, les conseils paroissiaux, les divers secrétariats et les sacristains ainsi que les équipes pastorales pour leur très bonne collaboration.

a) Équipe pastorale et Conseil de communauté

Le Président passe la parole à notre répondant de la communauté paroissiale, notre diacre M. Robert Nzobihindemyi.

Chères paroissiennes, chers paroissiens, bonsoir.

Je remercie le Président de CP qui me donne la parole pour vous donner un aperçu de la vie paroissiale dont le cœur est « l'annonce de l'Évangile, la célébration de la foi en Jésus mort et ressuscité et le témoignage de la charité ». (*Cf. La conversion pastorale de la communauté paroissiale. n.20*). Je me dois d'excuser notre curé modérateur, retenu ailleurs mais qui vous salue bien fraternellement.

➔ Au sein de notre Équipe pastorale, des changements majeurs sont intervenus.

Le 9 juillet dernier, lors de la messe célébrée au Christ-Roi, nous avons pris congé des abbés Philippe Blanc, Fortunat Badimuene, Adrian Cosa, Robert Sidakou ainsi que de Bernard Bovigny, Aurelia Pellizzari, Agnès Jubin, Joao Carita, Paul Salles, diversement tous appelés ailleurs.

Le 10 septembre 2023, cette fois-ci à la cathédrale, notre évêque a envoyé la nouvelle Équipe pastorale et installé le nouveau curé pour les 8 paroisses du Décanat de Fribourg, l'abbé Vincent Marville.

Dans sa lettre d'envoi, nous lisons ceci : « *Vous êtes envoyés comme Équipe pastorale dans les paroisses du décanat de Fribourg, (...).* »

En tant qu'EP, votre rôle est d'exercer effectivement la responsabilité globale et de développer le partenariat avec le Conseil pastoral et d'éveiller la communauté à toutes les interpellations par l'écoute des chrétiens de la base, des chrétiens engagés ailleurs et des chrétiens en marge des groupes et des services. Vous aurez aussi à cœur d'analyser le présent et de penser à l'avenir, de valoriser les personnes et les services,

de susciter et de veiller à la formation des responsables, ainsi que d'entretenir les liens avec les réseaux de la pastorale catégorielle.

Pour mener à bien ce rôle important, il est capital de travailler ses attitudes dont la principale sera d'avoir une écoute bienveillante car chaque personne est « experte de sa propre expérience » et mérite donc le respect. Il conviendra bien évidemment de respecter une stricte confidentialité quant aux personnes et aux situations. »

Nous sommes donc 27 agents pastoraux prêtres, diacres et laïcs qui assumons en commun cette importante mission. Les visages et les noms des membres de l'équipe sont affichés derrière. Il y a un « bureau » (équipe décanale) qui se réunit fréquemment tandis toute l'équipe n'a que 3 rencontres par an.

L'appriovissement ou l'apprentissage du travail en commun se poursuit, sachant que c'est le Christ, mort et ressuscité qui « nous appelle à être ensemble et à reconnaître chacun et chacune comme un frère ou une sœur de la grande famille humaine. C'est pourquoi l'Église doit toujours être connue pour sa proximité avec le peuple de Dieu dont elle fait partie intégrante. » (Pape François, *Un temps pour changer*. P. 158).

Ainsi l'EP collabore ou « travaille avec » les différents conseils du décanat et toutes les personnes actives dans divers domaines de la vie paroissiale.

C'est ici que nous retrouvons le Conseil de Communauté dont l'une des tâches est d'être attentif à la vitalité de la communauté paroissiale.

Ainsi, durant l'année 2023, dans notre paroisse, 23 baptêmes et un 1 seul mariage ont été célébrés ; 45 enfants ont reçu la 1^{ère} communion et 37 jeunes, la confirmation.

Malheureusement, notre communauté a connu des deuils et a traversé des crises. Alors que 74 paroissiens ont vécu leur Pâques en rejoignant leur Créateur, d'autres paroissiens ont décidé tout simplement de sortir de la barque du Christ (80 au 24.04 rétroactifs sorties totales et 13 sorties partielles.)

Revenant à la vitalité communautaire, il serait long d'énumérer toutes les activités initiées et portées par le CC. Mais je me dois au moins de relever : Les messes « *Rorate* », le « Noël ensemble » (repas Erythréen en faveur d'un orphelinat :

CHF 815.—, 3 rencontres de *lectio divina*, la St Nicolas pilotée par les scouts, la Crèche vivante, les crêpes de la Chandeleur, le pèlerinage en juin dernier à Vorbourg (22 juin cette année à ND de Compassion et des Marches).

Mais que deviendrait la vie d'une paroisse sans l'engagement de bénévoles qui donnent de leur temps dans la liturgie, la diaconie, l'annonce de la Parole, la communion, essentiellement dans l'accueil des nouveaux arrivés, les visites à domicile lors d'un anniversaire, les apéritifs, l'écoute et l'accompagnement des familles endeuillées ou en situation de précarité, la préparation ou l'animation des messes en famille, ainsi que comme lecteurs, servants de messe, auxiliaire de communion, chanteurs dans un chœur.

Ils sont aussi nombreux ceux qui s'impliquent activement pour la réussite des soupes de carême qui ont rapporté CHF 6'234.00 en faveur de l'Action de Carême pour le son projet au Burkina Faso.

Dans cet élan de solidarité, je voudrais saluer particulièrement le travail remarquable de la CSVP qui vient en aide aux personnes en situation de précarité, sans aucune distinction, sur le territoire paroissial et communal. Je sais que le nombre de ses membres diminue et elle a besoin de forces, elle a besoin de vous.

Les témoins du ressuscité sont à l'œuvre dans tous les domaines de la vie de notre communauté. Que serait une paroisse sans les catéchistes qui éduquent à la foi, initient aux sacrements, encadrent le Midi avec Dieu ou les enfants adorateurs.

Plusieurs moments de prière accompagnent et rythment la vie de la communauté. Nous avons la chance d'avoir 5 messes hebdomadaires et 2 messes dominicales ; la prière des Laudes et l'adoration tous les jeudis à 7h30, la prière du chapelet tous les mercredis à Villars-Vert. Sans oublier les rencontres du MCR qui se réunit une fois par mois et du groupe de prière à la Divine Miséricorde qui se réunit tous les vendredis ici à l'église.

Du fond du cœur, je remercie notre curé modérateur et doyen, abbé Vincent Marville. Je remercie le CP : dans 4 jours, vous fêtez le premier anniversaire de votre prestation de serment (29 avril 2023). Merci aux membres du Conseil de communauté, aux secrétaires et sacristains, à la fleuriste, à la dame de ménage, à tous les bénévoles, à vous toutes et tous, chers paroissiennes et paroissiens.

Que ce temps pascal continue de fructifier en vous et que le Christ ressuscité nous affermisse dans la foi.

9. Divers

Je n'ai pas de divers. Je vous propose donc de passer au point 10 de cette assemblée : la soupe de chalet. **Merci de votre présence et très belle suite de soirée.**

Fin à 19h40

Villars-sur-Glâne, le 14 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL PAROISSIAL

La Secrétaire

Sandra Poffet



Le Président

Pierre-Emmanuel Carrel